DLP 04-08-94004298



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

GRANDES CULTURES

AVERTISSEMENTS AGRICOLES AQUITAINE

C.P.P.A.P. N° 1859 AD

N° ISSN 0763.7314

BULLETIN TECHNIQUE N° 10 — ABONNEMENT ANNUEL : 350 F

MERCREDI 3 AOUT 1994

★ **MAIS :**

- **PYRALE - SESAMIE :** CONFIRMATION DES PERIODES D'INTERVENTION DETAILLEES DANS NOTRE PRECEDENT BULLETIN.

- **3616 TELIA* MAIS :** LE PIEGEAGE PYRALE-SESAMIE SUR MINITEL FORMULE D'ABONNEMENT CI-JOINTE.

- **CIRPHIS :** AUGMENTATION PREVISIBLE DES POPULATIONS DE CHENILLES DEFOLIATRICES EN PRAIRIES GRAMINEENNES ET MAIS MAL DESHERBES.

MAIS

PYRALE-SESAMIE :

La recrudescence des captures observée pour ces deux espèces dans le réseau de piégeage que notre service anime avec la section "Maïs doux" de l'AGPM, et les services techniques des conserveries de notre région, confirme les périodes d'intervention préconisées dans notre précédent bulletin n° 9 du 16 juillet 1994.

Une nouvelle augmentation du risque d'attaque, prévisible fin août, pourra justifier une nouvelle intervention entre le 28/08 et le 3/09 pour l'ensemble des parcelles de maïs (surtout maïs doux et semences) de notre région dont la récolte interviendra après le 15 septembre.

CIRPHIS :

Des sondages effectués par notre Service en Bassin de l'Adour et Vallées des Gaves sur prairies graminéennes et graminées adventices dans des maïs mal desherbés mais correctement irrigués, montrent la présence de populations larvaires notables de 2 à 13 chenilles/m2. Les larves observées sont plutôt jeunes (stades L1 à L4), ce qui laisse présager un développement significatif des dégâts sur maïs autour du 10 août.

La vigilance est donc de rigueur d'autant que la climatologie que connaît notre région depuis début juillet a favorisé la multiplication de ce ravageur défoliateur.

En cas de détection d'un début d'infestation dans les jours qui viennent, une pulvérisation insecticide est préconisée, sans attendre que la population larvaire atteigne des stades âgés (L6-L7).

Un pyréthrinoïde liquide de la catégorie vers gris est préconisé à la dose portée sur le dépliant (AGPM/SPV joint au bulletin n° 3 du 8 avril 1994), appliqué de préférence en soirée.

Si l'application est effectuée par enjambeur équipé d'une rampe de pulvérisation, le volume de bouillie/ha devra si possible dépasser 300 l. En cas d'application aérienne, la technique UBV est fortement recommandée : bouillie comprenant exclusivement 3 à 5 l/ha d'huile TENAC AS ou ACTIPLUS additionnée de l'insecticide, appliquée à l'aide de buses spéciales centrifuges ; on excluera en particulier le recours aux jets turbulence délivrant 25 à 30 l/ha de bouillie acqueuse.

FORMULE D'ABONNEMENT AU SERVICE MINITEL 3616 TELIAS * MAIS

Vous pouvez accéder à la consultation des captures de Pyrale de maïs et de Sésamie du maïs effectuées dans le cadre du réseau de piégeage que le S.R.P.V. anime avec l'A.G.P.M. et les "Sections Maïs doux" Services techniques "Maïs doux" des conserveries de notre région en renvoyant ce bulletin dûment complété et accompagné d'un réglement de 100 F pour obtenir l'attribution d'un numéro d'accès personnalisé et codé.

Ce réglement s'effectuera : - par chèque bancaire à l'ordre du Service Régional de la Protection des Végétaux

- par C.C.P. N° 6 700 09 P BORDEAUX.



Coupon à découper et à renvoyer au Service Régional de la Protection des Végétaux
51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX

NOM :

PRENOM :

LIEU-DIT

N° **RUE :**

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE : **FAX :**